

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 305

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Salles, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer et M. Philippe Vigier

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« , sur la base d'une programmation budgétaire pluriannuelle, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre plus de visibilité concernant la répartition des concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.